

26-2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 22 septembre 2025, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, André BOYER (Cardan) donne procuration à Michel VINCELOT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 3 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 3

26-2025_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2024– Assainissement non collectif SIEA des 2 RIVES communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour Escoussans)

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF du SIEA des 2 Rives (communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne pour Escoussans)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT

